

A.L.Y PEINTURE

SASU au capital social 1000 €

Siège social : 5 Esplanade Compans Caffarelli Bâtiment A CS 57130

31000 Toulouse - RCS TOULOUSE 912 395 266

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2024

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 1^{er} juillet 2024

A Toulouse, Le 1^{er} juillet 2024 à 10h

Présent :

Monsieur ELBASTAWISSY Aly

1/ Ordre du jour :

- Modification du siège social.
- Modification corrélative des statuts
- Inscription modificative au Rcs Toulouse
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2/ Les associés déposent et mettent à la disposition les documents suivants :

- Le rapport établi par la gérance
- Le projet de décisions
- Les statuts

3/ Adopte les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance et pris connaissance de la modification du siège social de la SASU A.L.Y PEINTURE qui a été notifié à la société, décide la modification du siège social qui devient : **174, Route de SEYSSES Bât A- Porte 2 – 31100 TOULOUSE**

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION :

L'associé décide, pour tenir compte de la modification du siège social de la société, de modifier l'article 4 des statuts qui sera rédigé ainsi :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **174, Route de SEYSSES Bât A- Porte 2 – 31100 TOULOUSE**

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décisions de l'associé unique. Si la société vient à comporter plusieurs associés, le transfert du siège social dans le même département est décidé par le président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Au vu du changement apporté dans les statuts, une inscription modificative sera faite au tribunal de commerce de Toulouse

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés

Fait à Toulouse, Le 1^{er} juillet 2024

Président

Monsieur ELBASTAWISSY Aly

